

Juil. 2022

**RN141 – PR105+000 au PR105+600**

**Giratoire de la Trâche**

**Réfection de la chaussée**

***Communes de Châteaubernard et  
Gensac-la-Pallue***

***Département de la Charente***

**DESC\_ST2022/18/16N141/Giratoire/ Chaussée /  
communes de Châteaubernard et Gensac-la-Pallue**

## Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
0.1	26/07/22	Version initiale
1	05/08/22	Avis SIEER/ESPR

## Affaire suivie par

**Christophe Trains**

Tél. : 05 46 98 32 34 / Fax : 05 46 97 76 72

Courriel : [christophe.trains@developpement-durable.gouv.fr](mailto:christophe.trains@developpement-durable.gouv.fr)

Vu et présenté par  
le chef du district  
le

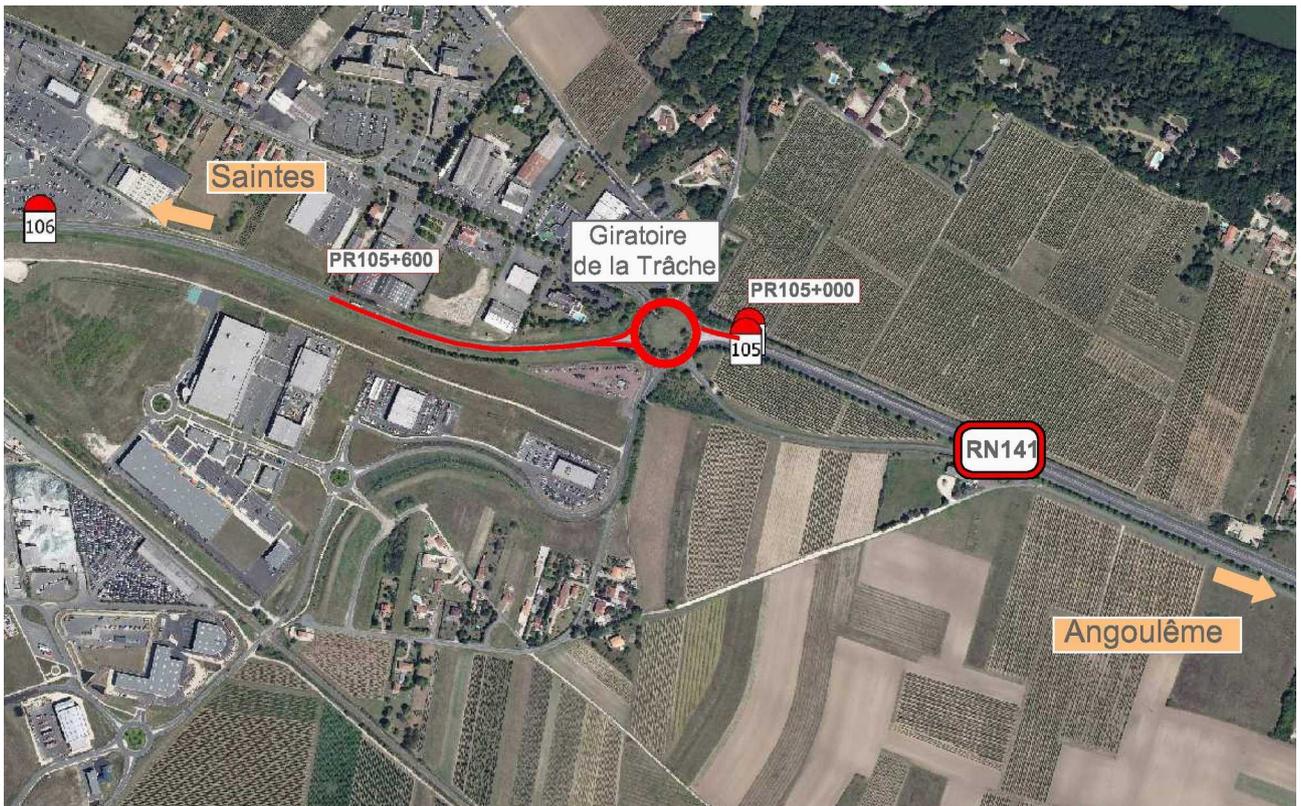
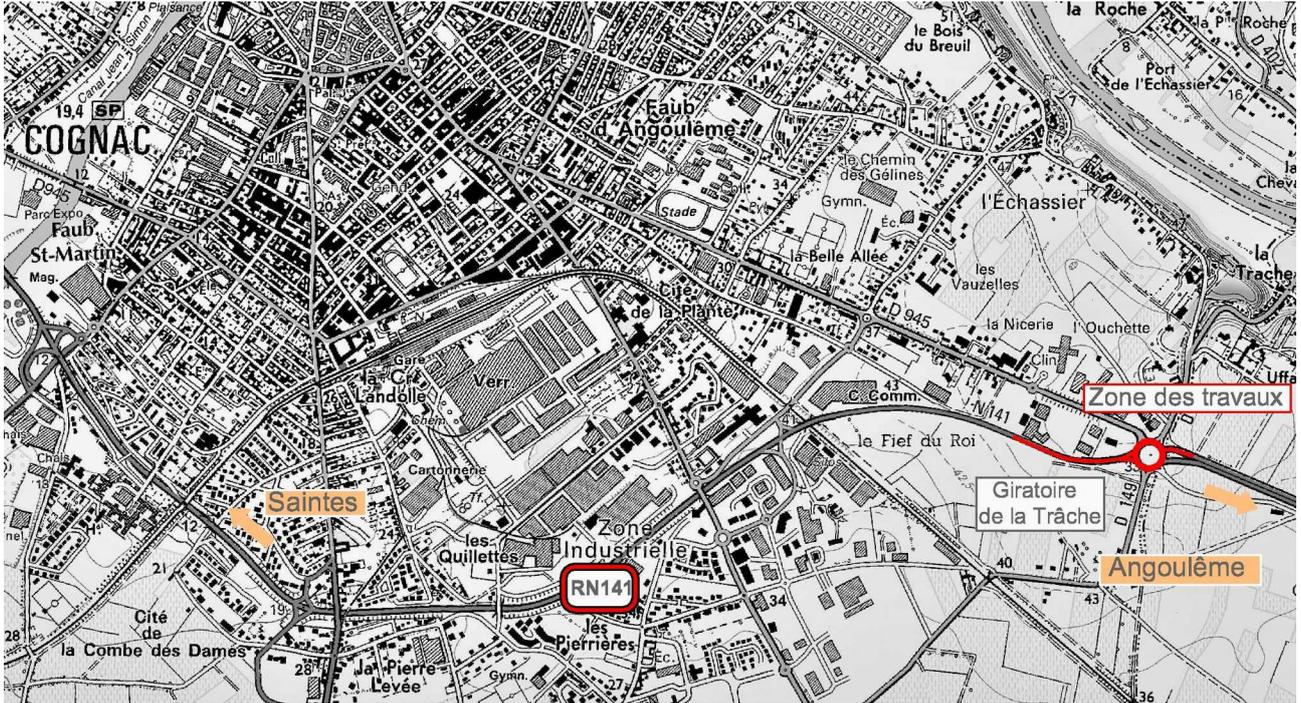
Vu et approuvé particulière  
le directeur de la DIR Atlantique  
Bordeaux, le

# Table des matières

<b>1 - PLANS DE SITUATION.....</b>	<b>5</b>
<b>2 - OBJET DES TRAVAUX ET DESCRIPTIF DU CHANTIER.....</b>	<b>5</b>
<b>3 - EXPLOITATION.....</b>	<b>6</b>
3.1 - Période des travaux.....	6
3.2 - Données de trafics.....	6
3.3 - Mode d'exploitation .....	6
3.4 - Mise en œuvre de la signalisation de chantier et de déviation.....	11
<b>4 - DEMANDE D'AVIS ET MESURES D'INFORMATION.....</b>	<b>11</b>
<b>5 - RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA SÉCURITÉ DES PERSONNELS.....</b>	<b>11</b>
<b>6 - COORDONNÉES DES RESPONSABLES DU CHANTIER.....</b>	<b>11</b>
<b>7 - ANNEXES.....</b>	<b>12</b>
7.1 - Travaux situés sur la partie nord du giratoire de la Trêche : déviations pour les usagers circulant sur la RN141 sens Angoulême vers Saintes.....	12
7.2 - Travaux situés sur la partie nord du giratoire de la Trêche : déviations pour les usagers circulant sur la RN141 sens Saintes vers Angoulême.....	13
7.3 - Travaux situés sur la partie nord du giratoire de la Trêche : déviations pour les usagers circulant sur la RD941 (avenue d'Angoulême) sens Cognac vers Angoulême.....	14
7.4 - Travaux situés sur la partie nord du giratoire de la Trêche : déviations pour les usagers circulant sur la RD15 sens Saint-Brice/Rouillac vers la RN141 (giratoire de la Trêche).....	15
7.5 - Travaux situés sur la partie nord du giratoire de la Trêche : déviations pour les usagers circulant sur la RD149.....	16
7.6 - Travaux situés sur la partie sud du giratoire de la Trêche : déviations pour les usagers circulant sur la RN141 sens Angoulême vers Saintes.....	17
7.7 - Travaux situés sur la partie sud du giratoire de la Trêche : déviations pour les usagers circulant sur la RN141 sens Saintes vers Angoulême.....	18
7.8 - Travaux situés sur la partie sud du giratoire de la Trêche : déviations pour les usagers circulant sur la RD941 (avenue d'Angoulême) sens Cognac vers Angoulême.....	19
7.9 - Travaux situés sur la partie sud du giratoire de la Trêche : déviations pour les usagers circulant sur la RD15 sens Saint-Brice/Rouillac vers la RN141 (giratoire de la Trêche).....	20
7.10 - Travaux situés sur la partie sud du giratoire de la Trêche : déviations pour les usagers circulant sur la RD149.....	21
7.11 - Déviation pour les poids lourds venant de la RD15 en direction du giratoire de la Trêche.....	22
<b>8 - SIGNALISATION.....</b>	<b>23</b>
8.1 - Schéma de signalisation pour neutralisation de la voie de gauche de la RN141 sens Angoulême vers Saintes.....	23
8.2 - Neutralisation de la voie de gauche de la RN141 sens Angoulême vers Saintes à l'approche du giratoire de la Trêche pour pose de balise de guidage et ouverture de l'ITPC.....	24

8.3 - Signalisation pour travaux sur la partie nord du giratoire.....	25
8.4 - Signalisation pour travaux sur la partie nord du giratoire de la Trâche (suite).....	26
8.5 - Signalisation pour travaux sur la partie sud du giratoire de la Trâche.....	27
8.6 - Fermeture de la RN141 entre le PR105+205 et le PR106+445.....	28

## 1 - Plans de situation



## 2 - Objet des travaux et descriptif du chantier

Les travaux objets du présent dossier concernent la réfection de la chaussée sur la RN141 du PR105+000 au PR105+600. Les travaux sont situés sur le territoire des communes de Château-bernard et de Gensac-la-Pallue.

### 3 - Exploitation

#### 3.1 - Période des travaux

**Les travaux sont programmés du mercredi 28 septembre à 9h00 au vendredi 14 octobre 2022 à 16h00.**

Les travaux de réfection de chaussée sont programmés **chaque nuit de 21h00 à 6h00, du lundi 3 octobre 2022 à 21h00, au vendredi 7 octobre 2022 à 6h00.**

Durant cette période seront effectués :

- le rabotage de la chaussée, le traitement des purges et la mise en œuvre des enrobés.
- la réalisation de la signalisation horizontale et de barrettes sonores.

Une signalisation est mise en place sur la section en chantier : AK5+KR2 (panneau travaux), KC1 absence de marquage couplé avec B3 interdiction de doubler et un AK2 (cassis) au droit des sections rabotées.

#### 3.2 - Données de trafics

Le trafic 2021 sur la RN141, station SIREDO de Gensac-la-Pallue (N141-103D+057) dans les 2 sens confondus est de 16 484 véh./j. Le trafic est dans le sens Angoulême vers Saintes de 8 206 véh/j, avec une proportion de 10,60 % de poids lourds et dans le sens Saintes vers Angoulême, de 8 278 véh/jour avec une proportion de 9,10% de poids lourds.

#### 3.3 - Mode d'exploitation

**Du mercredi 28 septembre 2022 à 9h00 au vendredi 14 octobre 2022 à 16h00 :**

Durant la semaine 39, des balises de guidage (K5d) seront posées à l'axe du sens Angoulême vers Saintes de la RN141 entre le PR104+610 (ITPC) et le PR105+060. [Annexe 8.2]

##### Neutralisation de voies

La voie de gauche de la RN141 dans le sens Angoulême vers Saintes du PR103+590 au PR105+060 peut-être neutralisée. Les usagers circulent sur la voie de droite. [Annexes 8.1 et 8.2]

La voie de gauche de la RN141 dans le sens Saintes vers Angoulême peut être neutralisé du PR105+260 au PR105+205 et du PR105+060 au PR104+520. Les usagers circulent sur la voie de droite. [Annexe 8.2]

Nota bene : un panneau de travaux (AK5+KR2) sera positionné dans la bretelle d'entrée de la RN141 sens Angoulême vers Saintes dans l'échangeur de Gensac-la-Pallue.

**Du mercredi 28 septembre 2022 à 9h00 au vendredi 14 octobre 2022 à 16h00, hors nuits, de 21h00 à 6h00 du lundi 3 octobre 2022 à 21h00 au vendredi 7 octobre à 6h00 :**

##### Limitation de vitesse

La vitesse maximale autorisée est fixée à 90 km/h sur la RN141 dans le sens Angoulême vers Saintes du PR103+190 au PR104+210, à 70km/h du PR104+210 au PR104+900 puis à 50km/h au PR104+900 (existant) au PR105+290 (B14 70 km/h existant). [Annexes 8.1 et 8.2]

La vitesse maximale autorisée est fixée à 70km/h sur la RN141 dans le sens Saintes vers Angoulême du PR105+060 au PR104+520. [Annexe 8.2]

## Phase 1 :

### Du lundi 3 octobre 2022 à 21h00 au mardi 4 octobre 2022 à 6h00 :

Travaux de réfection de la chaussée sur la partie nord du giratoire de la Trâche.

#### Basculement de la circulation

La circulation peut être interdite sur la RN141, sens Angoulême vers Saintes, du PR104+610 au PR105+070, sauf besoins du chantier. Les usagers circulant sur la RN141, sens Angoulême vers Saintes sont basculés entre le PR104+610 et le PR105+070, sur la voie de gauche de la chaussée opposée (sens Saintes vers Angoulême) dont chaque voie est ouverte à un sens de circulation. [Annexes 8.3 et 8.4]

#### Alternat

La circulation de la RN141 peut être alternée par feux tricolores à commande manuelle entre le PR104+910 et le PR105+430 Le stationnement de tout véhicule autre que les engins du chantier et le dépassement sont interdits sur la section considérée. [Annexes 8.3 et 8.4]

#### Limitation de vitesse

La vitesse maximale autorisée est fixée à 70 km/h sur la RN141 dans le sens Angoulême vers Saintes du PR104+210 au PR104+410 puis à 50 km/h du PR104+410 au PR105+440. [Annexe 8.4]

La vitesse maximale autorisée est fixée à 50 km/h sur la RN141 dans le sens Saintes vers Angoulême du PR105+530 au PR104+800, puis à 70km/h du PR104+800 au PR104+520. [Annexes 8.3 et 8.4]

#### Fermeture de voies

Les voies d'entrée et de sortie des branches du giratoire de la Trâche, RD15, RD941, RD149 et la voie communale de la Grue, peuvent être fermées à la circulation.

#### Levée de tonnage

La limitation de tonnage dans la rue de Bellevue dans le sens Cognac vers Rouillac peut être levée.

Nota bene : des panneaux de type KC1 à destination des véhicules ou ensemble de véhicules supérieur à 3,5 tonnes seront posés dans les échangeurs de Gensac-la-Pallue et de Bourg-Charente pour les informer de la fermeture de la RD15 au niveau du giratoire de la Trâche et pour les orienter vers Angoulême (RN141). La mention Rouillac est présente au niveau de l'échangeur de la Belloire.

#### Déviations

Les usagers circulant sur la RN141 sens Angoulême vers Saintes sont déviés depuis le giratoire de la Trâche par la RN141 sens Angoulême vers Saintes, la bretelle de sortie de la RN141 dans l'échangeur du Fief du Roy, puis [Annexe 7.1] :

- à destination de Cognac, la rue de l'Anisserie et la RD941.
- à destination de la RD15, la rue de l'Anisserie, la rue des Vauzelles, la rue de Bellevue et la RD15.
- à destination de la RD149 (Châteaubernard-centre), la rue de l'Anisserie et la RD24 (rue du Dominant et route de Segonzac).

Les usagers circulant sur la RN141 sens Saintes vers Angoulême, à l'exception des véhicules ou ensemble de véhicules supérieur à 3,5tonne à destination de rouillac , Saint-Brice sont déviés en amont depuis la bretelle de sortie de la RN141 sens Saintes vers Angoulême dans l'échangeur du Fief du Roy, par la rue Louis Breguet, puis [Annexe 7.2] :

- à destination de Cognac, par la rue de l'Anisserie et la RD941.
- à destination de la RD15 (Saint-Brice, Rouillac), par la rue de l'Anisserie, la rue des Vauzelles, la rue de Bellevue et la RD15.
- à destination de la RD149 (Châteaubernard-centre), par la RD24 (la route de Segonzac).

Les usagers circulant sur la RD941 (avenue d'Angoulême) sens Cognac vers Angoulême sont déviés par [Annexe 7.3] :

- à destination d'Angoulême, la rue de l'Anisserie, la RD24 (rue du dominant), la rue Louis Breguet puis la bretelle d'entrée de la RN141 sens Saintes vers Angoulême dans l'échangeur du Fief du Roy.
- à destination de Saintes, la rue de l'Anisserie, puis la bretelle d'entrée de la RN141 sens Angoulême vers Saintes dans l'échangeur du Fief du Roy.
- à destination de la RD15 (Saint-Brice, Rouillac), la rue des Vauzelles, la rue de Bellevue puis la RD15.
- à destination de la RD149 (Châteaubernard-centre), la rue de l'Anisserie, la RD24 (rue du dominant et la route de Segonzac).

Les usagers circulant sur la RD15 sens Saint-Brice/Rouillac vers la RN141 (giratoire de la Trâche) sont déviés :

- pour les véhicules et ensemble de véhicules dont le poids total en charge est supérieur à 3,5 tonnes circulant sur la RD15 (en direction de Cognac, giratoire de la Trâche), depuis la commune de Nercillac, par la RD15, la RD194, la RD736, la RD941 puis la bretelle d'entrée de la RN141 dans le sens Angoulême vers Saintes dans l'échangeur la Belloire. [Annexe 7.11].
- pour les véhicules et ensemble de véhicules dont le poids total en charge est inférieur à 3,5 tonnes circulant sur la RD15 (en direction de Cognac, giratoire de la Trâche), par la rue de Bellevue, la rue des Vauzelles, puis [Annexe 7.4] :
  - ◆ à destination de Saintes, la rue de l'Anisserie et la bretelle d'entrée de la RN141 sens Angoulême vers Saintes dans l'échangeur du Fief du Roy.
  - ◆ à destination de Cognac, la RD941.
  - ◆ à destination de la RD149 (Châteaubernard-centre), la rue de l'Anisserie, la RD24 (rue du Dominant et route de Segonsac).

Les usagers circulant sur la RD149 sens Châteaubernard-centre vers la RN141 (giratoire de la Trâche) sont déviés par l'avenue de l'Europe, la RD24 (route de Segonzac) puis [Annexe 7.5] :

- à destination d'Angoulême, la rue Louis Breguet, puis la bretelle d'entrée de la RN141 sens Saintes vers Angoulême dans l'échangeur du Fief du Roy.
- à destination de Saintes, la RD24 (rue du Dominant), la rue de l'Anisserie, puis la bretelle d'entrée de la RN141 dans le sens Angoulême vers Saintes dans l'échangeur du Fief du Roy.
- À destination de Cognac, la RD24 (rue du Dominant), la rue de l'Anisserie puis la RD941.

- à destination de la RD15 (Saint-Brice, Rouillac), la RD24 (rue du Dominant), la rue de l'Anisserie, la rue des Vauzelles, la rue de Bellevue puis la RD15.

## Phase 2 :

### Chaque nuit de 21h00 à 6h00, du mardi 4 octobre 2022 à 21h00 au vendredi 7 octobre 2022 à 6h00 :

Travaux de réfection de la chaussée sur la partie sud du giratoire de la Trâche et de la section bi-directionnelle de la RN141 en direction de Saintes.

#### Fermeture de voies

La section RN141 comprise entre le PR105+205 (giratoire de la Trâche) et le PR106+445 (à hauteur de l'échangeur Fief du Roy) peut être interdite dans les deux sens de circulation, sauf besoins du chantier. [Annexe 8.6]

Les voies d'entrée et de sortie des branches du giratoire de la Trâche, RN141 ouest, RD15, RD149 et la voie communale de la Grue, peuvent être fermées à la circulation.

#### Basculement de la circulation

La circulation peut être interdite sur la RN141 sens Saintes vers Angoulême du 105+070 au PR104+610. Les usagers circulant sur la RD941 sens Cognac vers Angoulême sont basculés entre le PR 105+070 et le PR104+610, sur la voie de gauche du sens opposé (sens Angoulême vers Saintes) dont chaque voie est ouverte à un sens de circulation. [Annexe 8.5]

#### Alternat

La circulation sur l'axe RN141/RD941 peut être alternée par feux tricolores à commande manuelle entre le PR105+060 de la RN141 et le PR79+100 de la RD941. Le stationnement de tout véhicule autre que les engins du chantier et le dépassement sont interdits sur la section considérée. [Annexe 8.5]

#### Limitation de vitesse.

La vitesse maximale autorisée est fixée à 90 km/h sur la RN141 dans le sens Angoulême vers Saintes du PR103+190 au PR104+210 puis à 70 km/h du PR104+210 au PR104+900 puis à 50 km/h du PR104+900 de la RN141 au PR79+050 de la RD941 (EB10). [Annexe 8.5]

La vitesse maximale autorisée est fixée à 50 km/h sur la RN141 dans le sens Angoulême vers Saintes du PR79+050 de la RD941 (EB20) au PR104+520 de la RN141. [Annexe 8.5]

#### Déviations

Les usagers circulant sur la RN141 sens Angoulême vers Saintes sont déviés par la RD941 (avenue d'Angoulême puis [Annexe7.6] :

- à destination de Saintes, la rue de l'Anisserie puis la bretelle d'entrée de la RN141 dans le sens Angoulême vers Saintes dans l'échangeur du Fief du Roy. [Annexe 7.1]
- à destination de Cognac, la RD941.
- à destination de la RD15 (Saint-Brice/Rouillac), la rue des Vauzelles, la rue de Bellevue et la RD15.
- à destination de la RD149 (Châteaubernard centre), la rue de l'Anisserie, et la RD24 (rue du Dominant et route de Segonzac).

Les usagers circulant sur la RN141 sens Saintes vers Angoulême sont déviés en amont depuis la bretelle de sortie de la RN141 sens Saintes vers Angoulême dans l'échangeur du Fief du Roy, par la rue Louis Breguet puis [Annexe 7.7] :

- à destination d'Angoulême, la RD24 (rue du Dominant), la rue de l'Anisserie, et la RD941 (avenue d'Angoulême).
- à destination de Cognac, la RD24 (rue du Dominant), la rue de l'Anisserie, et la RD941.
- à destination de la RD15 (Saint-Brice/Rouillac), la rue de l'Anisserie, la rue des Vauzelles, la rue de Bellevue et la RD15.
- à destination de la RD149 (Châteaubernard-centre), la RD24 (rue du Dominant et route de Segonzac).

Les usagers circulant sur la RD941 (avenue d'Angoulême) sont déviés par [Annexe 7.8] :

- à destination de Saintes, la rue de l'Anisserie puis la bretelle d'entrée de la RN141 dans le sens Angoulême vers Saintes dans l'échangeur du Fief du Roy.
- à destination de la RD15 (Saint-Brice/Rouillac) par la rue des Vauzelles, la rue de Bellevue et la RD15.
- à destination de la RD149 (Châteaubernard-centre), la rue de l'Anisserie, la RD24 (rue du Dominant et route de Segonzac).

Les usagers circulant sur la RD15 sens Saint-Brice/Rouillac vers la RN141 (giratoire de la Trâche) sont déviés :

- pour les véhicules et ensemble de véhicules dont le poids total en charge est supérieur à 3,5 tonnes circulant sur la RD15 (en direction de Cognac, giratoire de la Trâche), depuis la commune de Nercillac, par la RD15, la RD194, la RD736, la RD941 puis la bretelle d'entrée de la RN141 dans le sens Angoulême vers Saintes dans l'échangeur La Belloire. [Annexe 7.11].
- pour les véhicules et ensemble de véhicules dont le poids total en charge est inférieur à 3,5 tonnes circulant sur la RD15 (en direction de Cognac, giratoire de la Trâche), par la rue de Bellevue, la rue des Vauzelles, puis [Annexe 7.4] :
- ◆ à destination de Saintes, la rue de l'Anisserie et la bretelle d'entrée de la RN141 sens Angoulême vers Saintes dans l'échangeur du Fief du Roy.
- ◆ à destination de Cognac, la RD941.
- ◆ à destination de la RD149 (Châteaubernard-centre), la rue de l'Anisserie, la RD24 (rue du Dominant et route de Segonzac).

Les usagers circulant sur la RD149 (Châteaubernard-centre) vers la RN141 (giratoire de la Trâche) sont déviés par l'avenue de l'Europe, la RD24 (route de Segonzac et rue du Dominant) puis [Annexe 7.10] :

- à destination d'Angoulême, la rue de l'Anisserie et la RD941 (avenue d'Angoulême).
- à destination de Saintes, la rue de l'Anisserie puis la bretelle d'entrée de la RN141 sens Angoulême vers Saintes dans l'échangeur du Fief du Roy.

- à destination de Cognac, la rue de l'Anisserie et la RD941.
- à destination de la RD15 (Saint-Brice, Rouillac), la rue de l'Anisserie, la rue des Vauzelles, la rue de Bellevue et la RD15.

### **3.4 - Mise en œuvre de la signalisation de chantier et de déviation**

La signalisation temporaire de balisage de la chaussée et de déviation sont assurées par la DIR Atlantique (C.E.I. de Cognac). La surveillance sera effectuée conformément aux niveaux de service.

### **4 - Demande d'avis et mesures d'information**

Monsieur le maire de Châteaubernard, monsieur le président du conseil départemental de la Charente, les forces de l'ordre (commissariat de police de Cognac) sont destinataires pour avis du présent dossier.

Monsieur le maire de Gensac-la-Pallue, le SMUR, le SDIS sont destinataires du dossier pour information.

Une information à destination des usagers de la RN141 sera diffusée par avis de presse.

Afin de minimiser la gêne aux usagers et d'assurer leur information, le chantier est annoncé par panneau de type KC1.

### **5 - Recommandations concernant la sécurité des personnels**

Selon document DIR Atlantique :

- Règles générales de sécurité DIRA lors des travaux sur les routes nationales.

Toute personne intervenant à pied sur le domaine public routier doit être porteur de vêtements de signalisation à haute visibilité de classe 2 ou 3 conformes à la norme EN471.

La maintenance consiste :

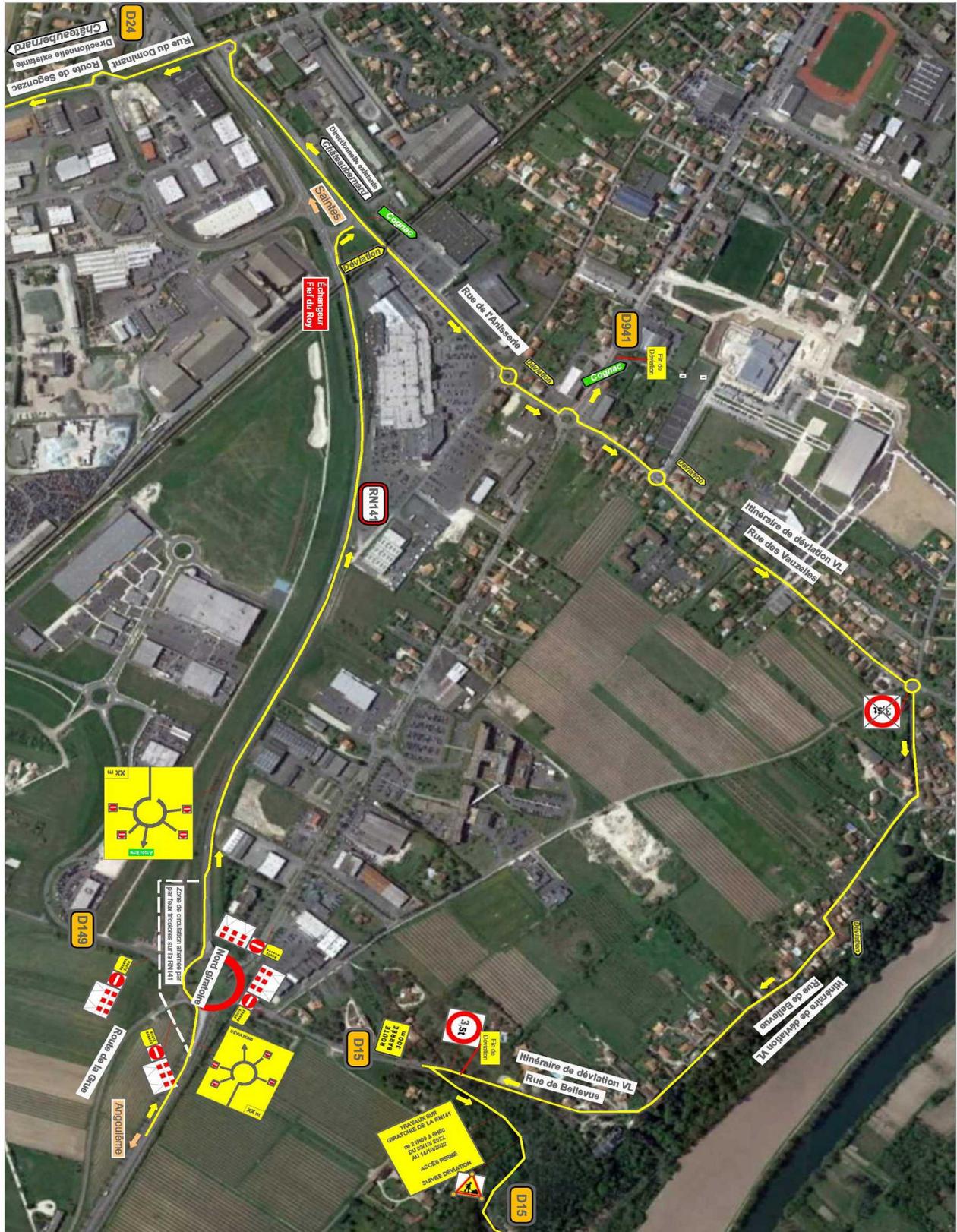
- à contrôler la position correcte et le fonctionnement des différents dispositifs comportant la signalisation du chantier, y compris les dispositifs lumineux,
- à remettre en place tout éléments accidentellement déplacé,
- à s'assurer que les consignes particulières relatives à la maintenance du balisage ont été remises au personnel affecté à cette tâche et bien comprises par celui-ci.

### **6 - Coordonnées des responsables du chantier**

- **DIR Atlantique** – C.E.I. de Cognac :  
monsieur Mickaël RASSAT, chef de centre : tél : 05.45.32.69.00 ou 06.69.71.96.99
- **Entreprise COLAS FRANCE** :
- monsieur Alexandre BARREAU : tél. : 07.60.54.26.25
- **Entreprise SIGNATURE** :  
monsieur Olivier DE SOUSA : tél. : 06.26.22.58.01

## 7 - Annexes

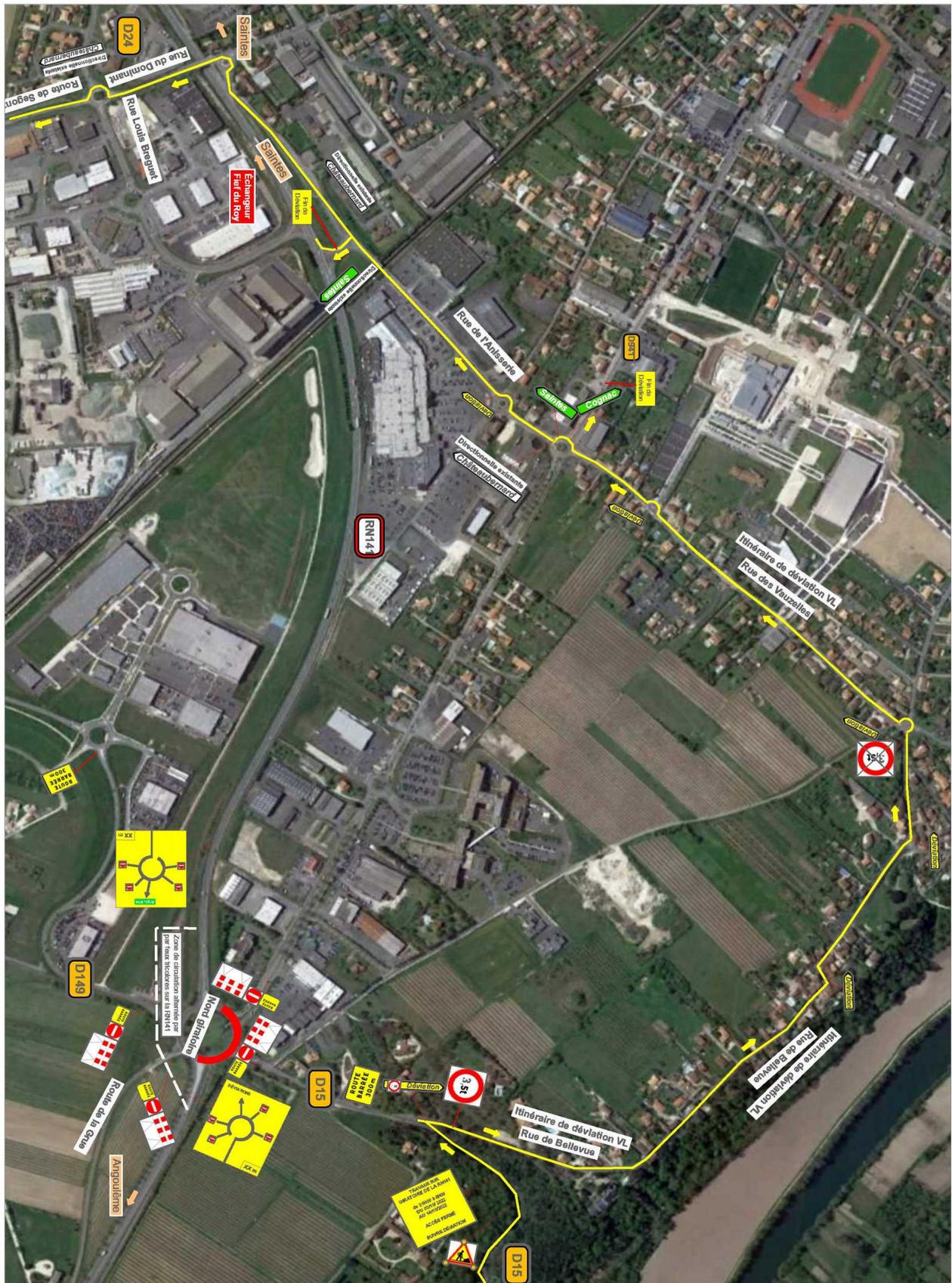
### 7.1 - Travaux situés sur la partie nord du giratoire de la Trâche : déviations pour les usagers circulant sur la RN141 sens Angoulême vers Saintes.



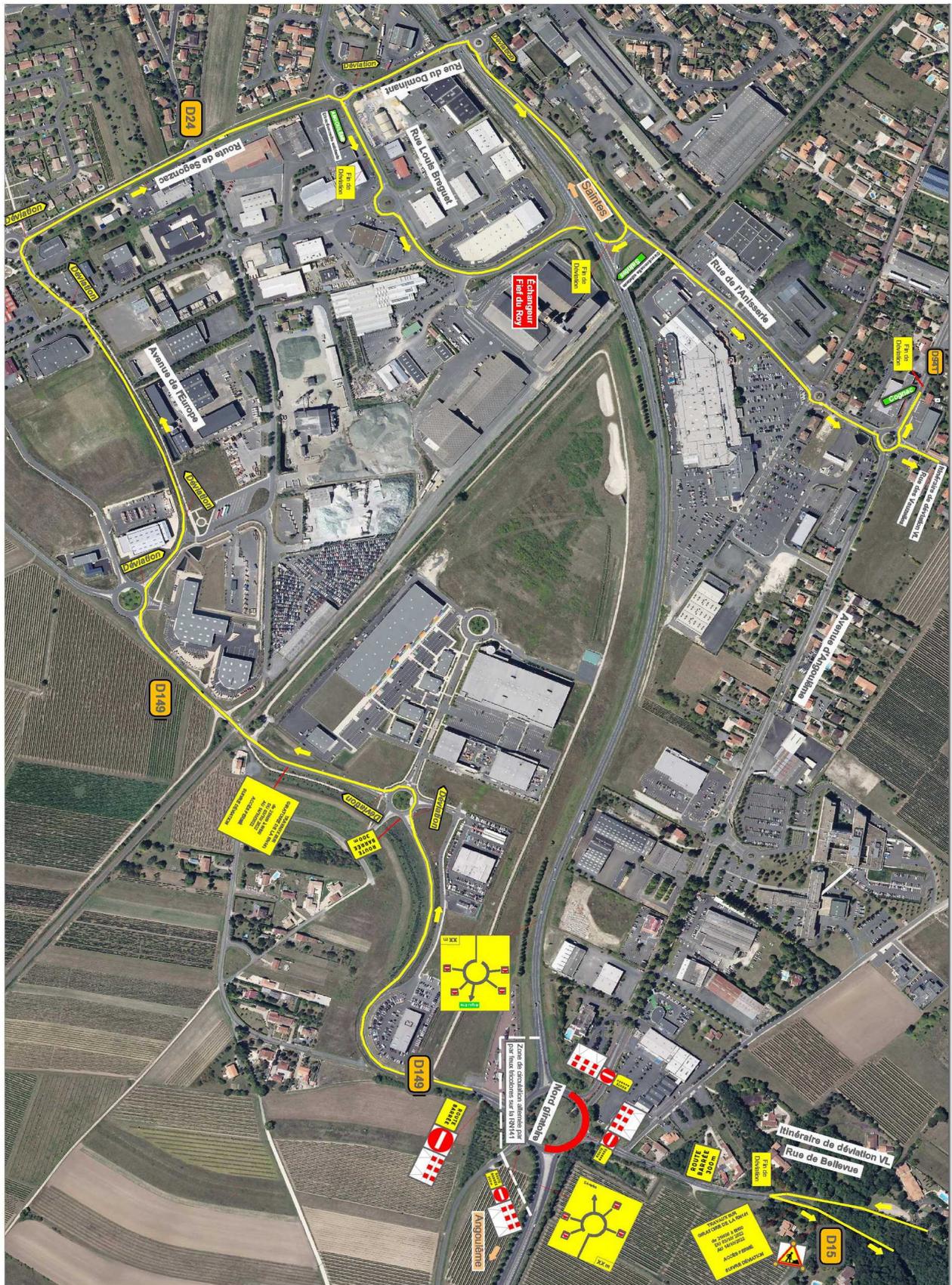




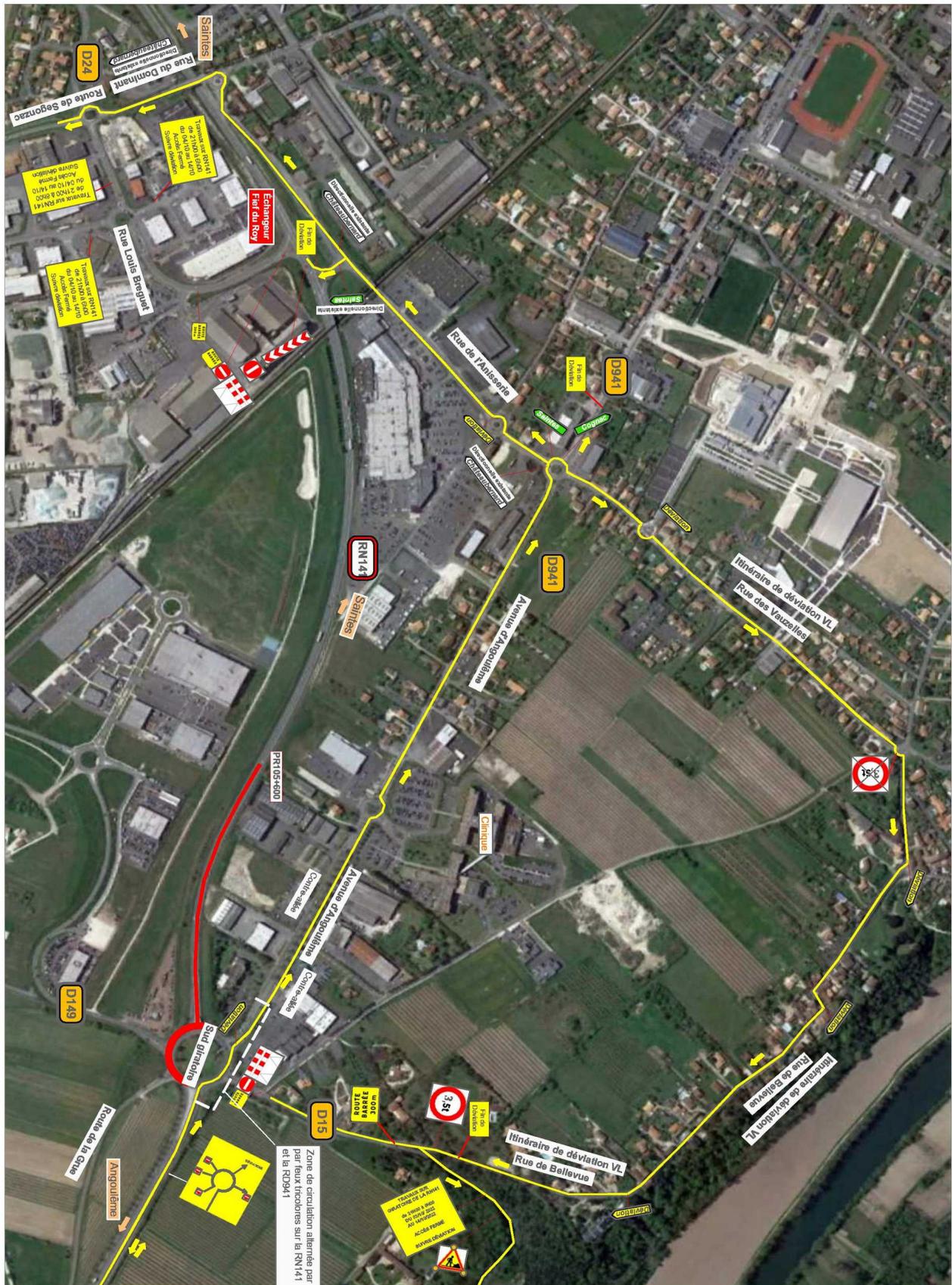
7.4 - Travaux situés sur la partie nord du giratoire de la Trâche : déviations pour les usagers circulant sur la RD15 sens Saint-Brice/Rouillac vers la RN141 (giratoire de la Trâche).



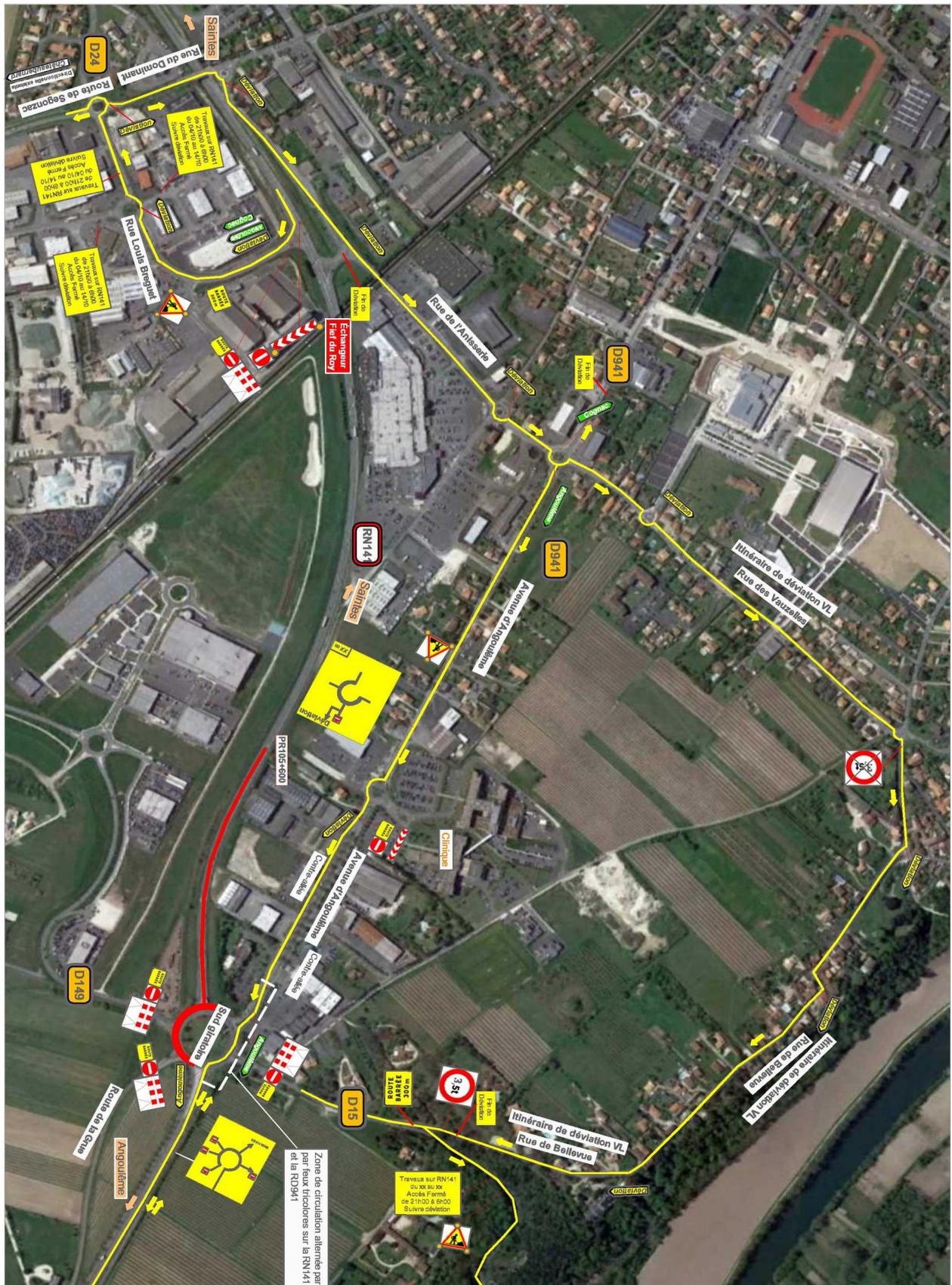
7.5 - Travaux situés sur la partie nord du giratoire de la Trêche : déviations pour les usagers circulant sur la RD149.



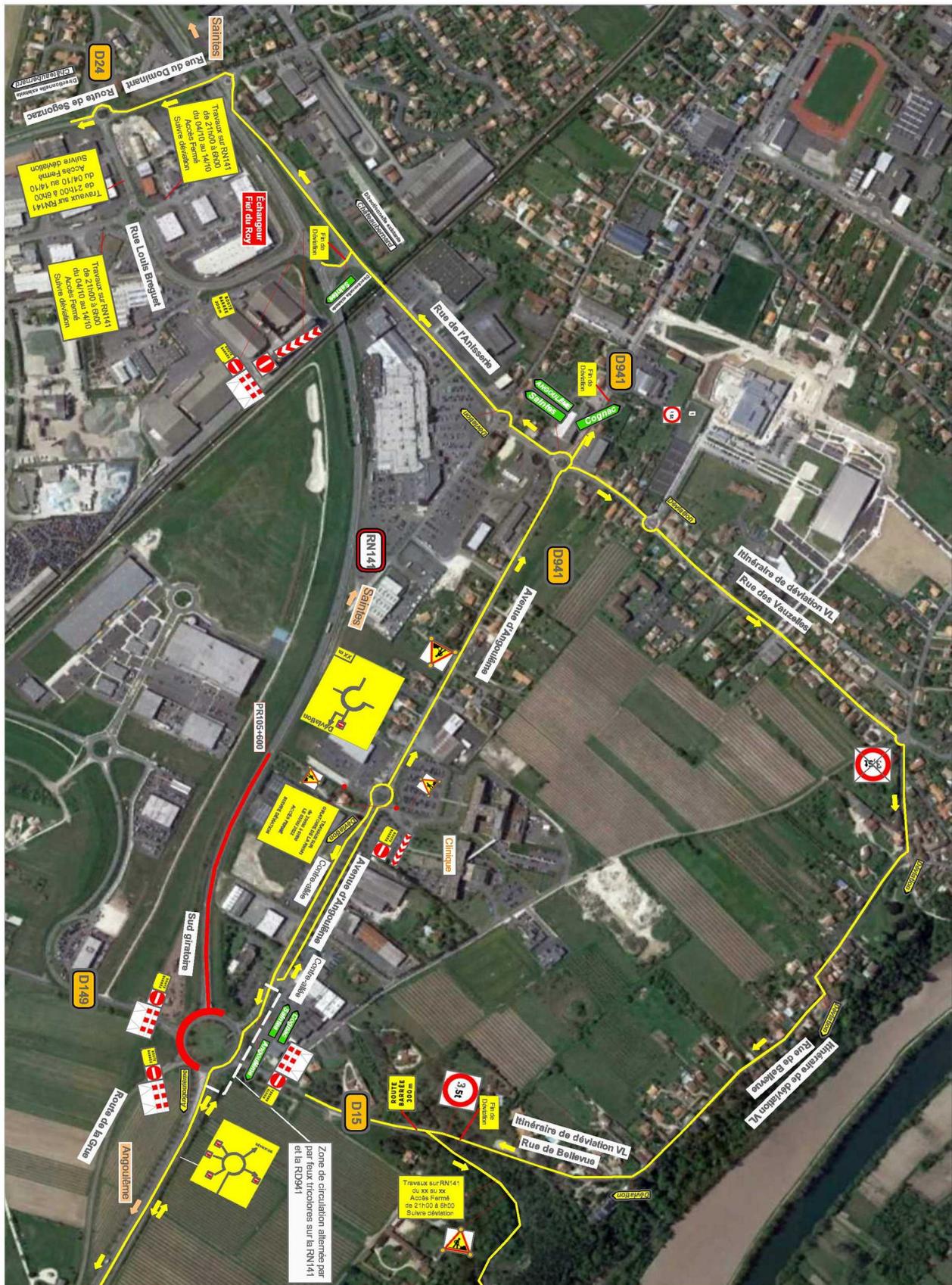
7.6 - Travaux situés sur la partie sud du giratoire de la Trâche : déviations pour les usagers circulant sur la RN141 sens Angoulême vers Saintes.



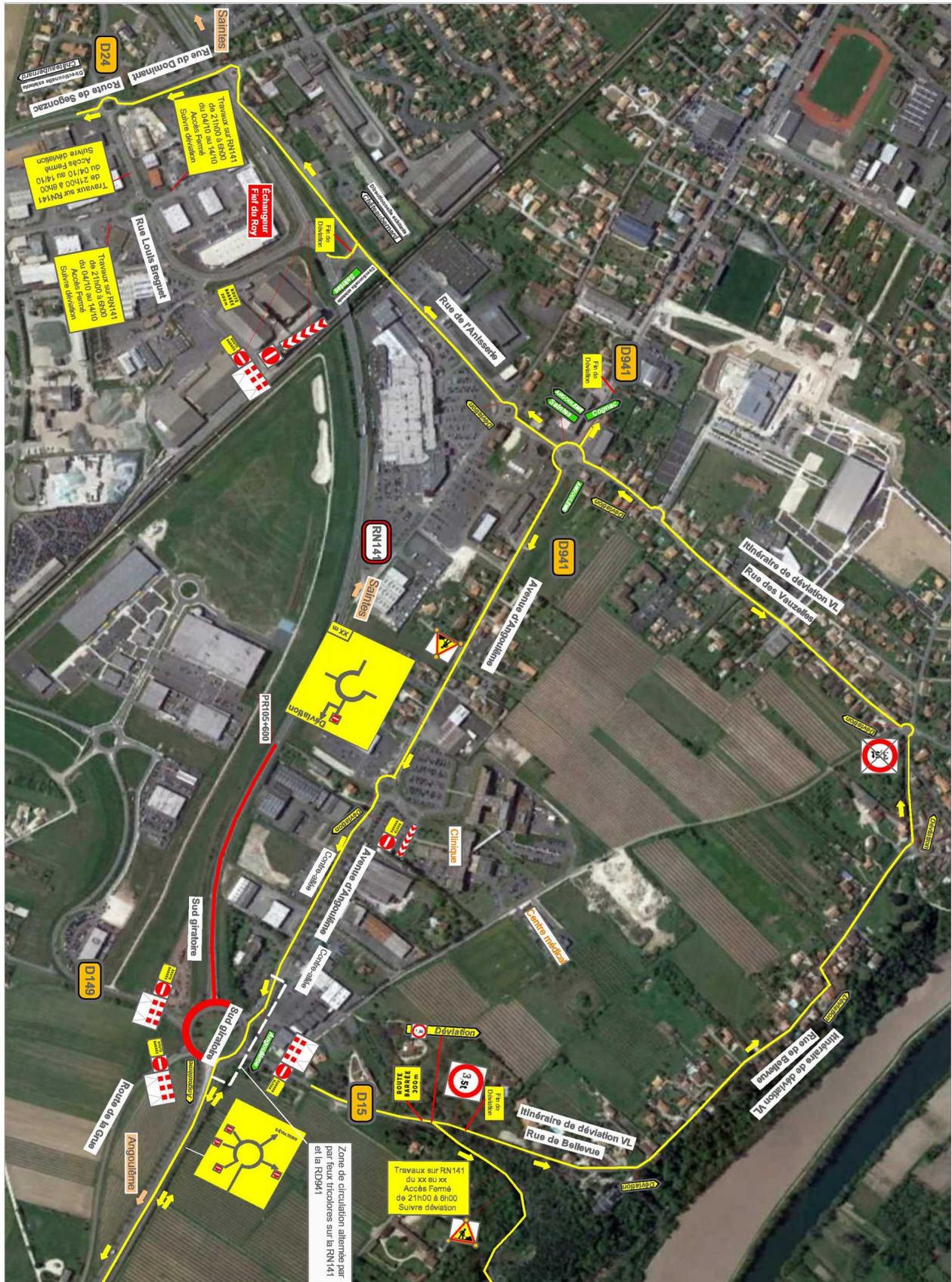
**7.7 - Travaux situés sur la partie sud du giratoire de la Trâche : déviations pour les usagers circulant sur la RN141 sens Saintes vers Angoulême.**



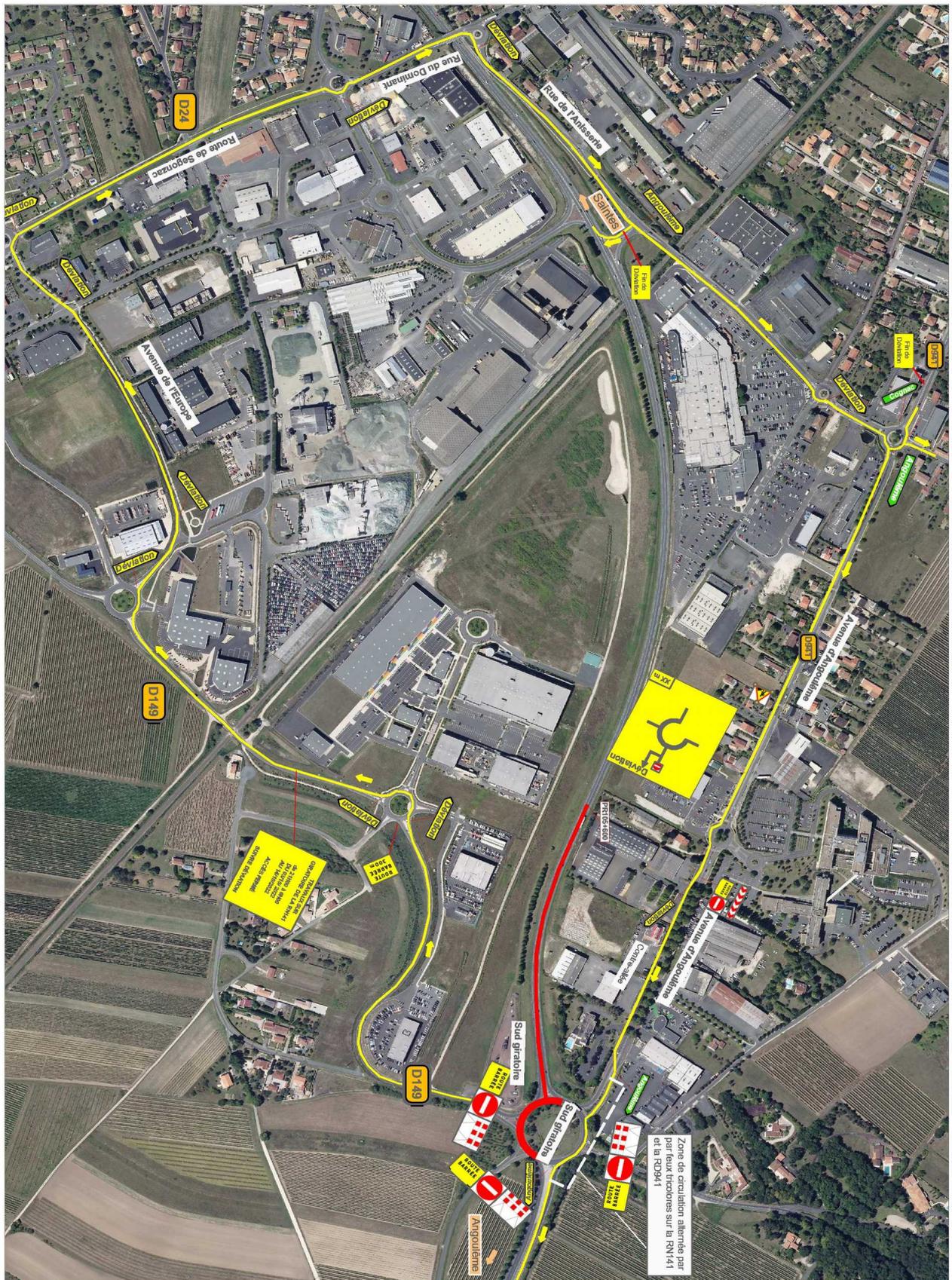
**7.8 - Travaux situés sur la partie sud du giratoire de la Trâche : déviations pour les usagers circulant sur la RD941 (avenue d'Angoulême) sens Cognac vers Angoulême.**



7.9 - Travaux situés sur la partie sud du giratoire de la Trâche : déviations pour les usagers circulant sur la RD15 sens Saint-Brice/Rouillac vers la RN141 (giratoire de la Trâche).



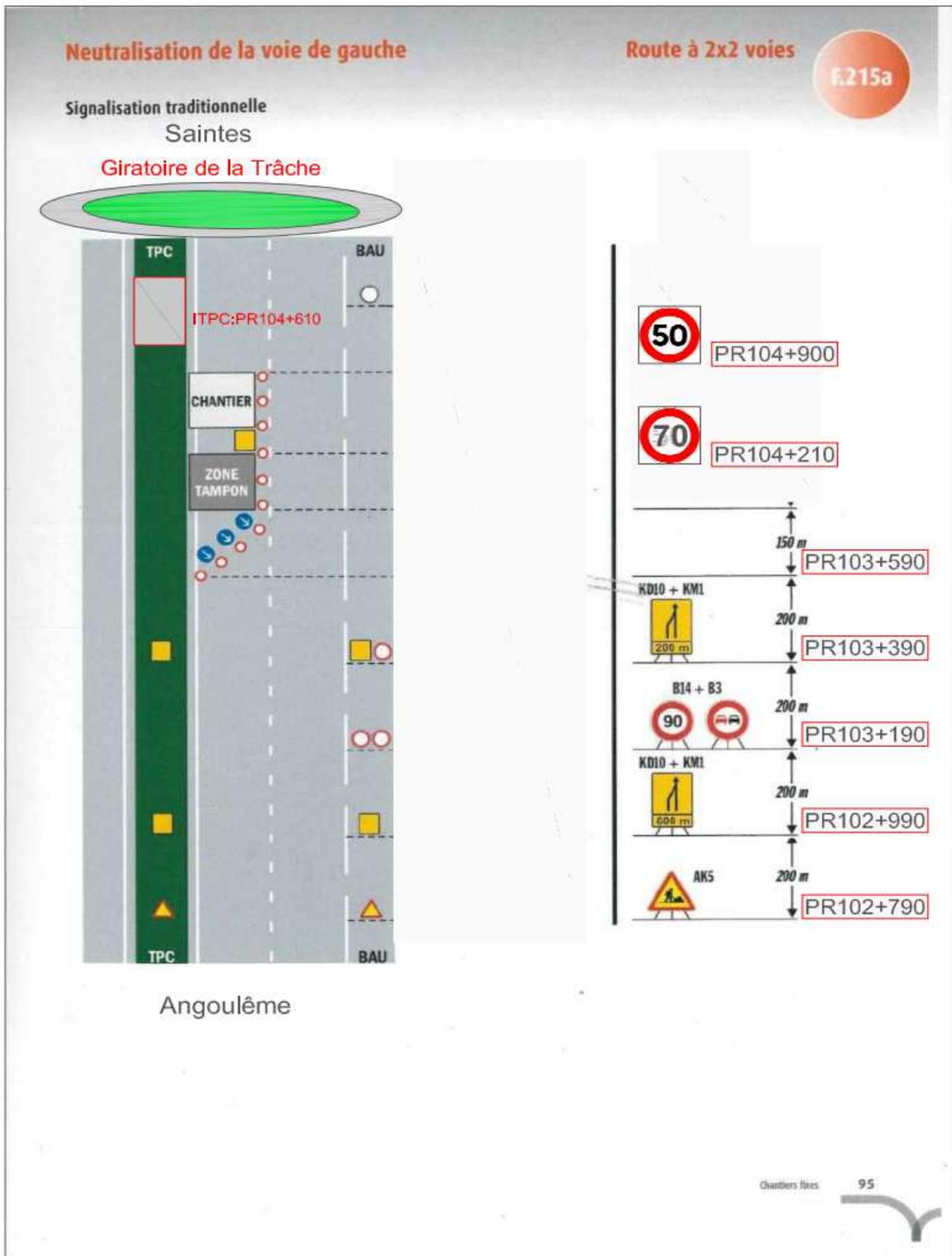
7.10 - Travaux situés sur la partie sud du giratoire de la Trêche : déviations pour les usagers circulant sur la RD149.





## 8 - Signalisation

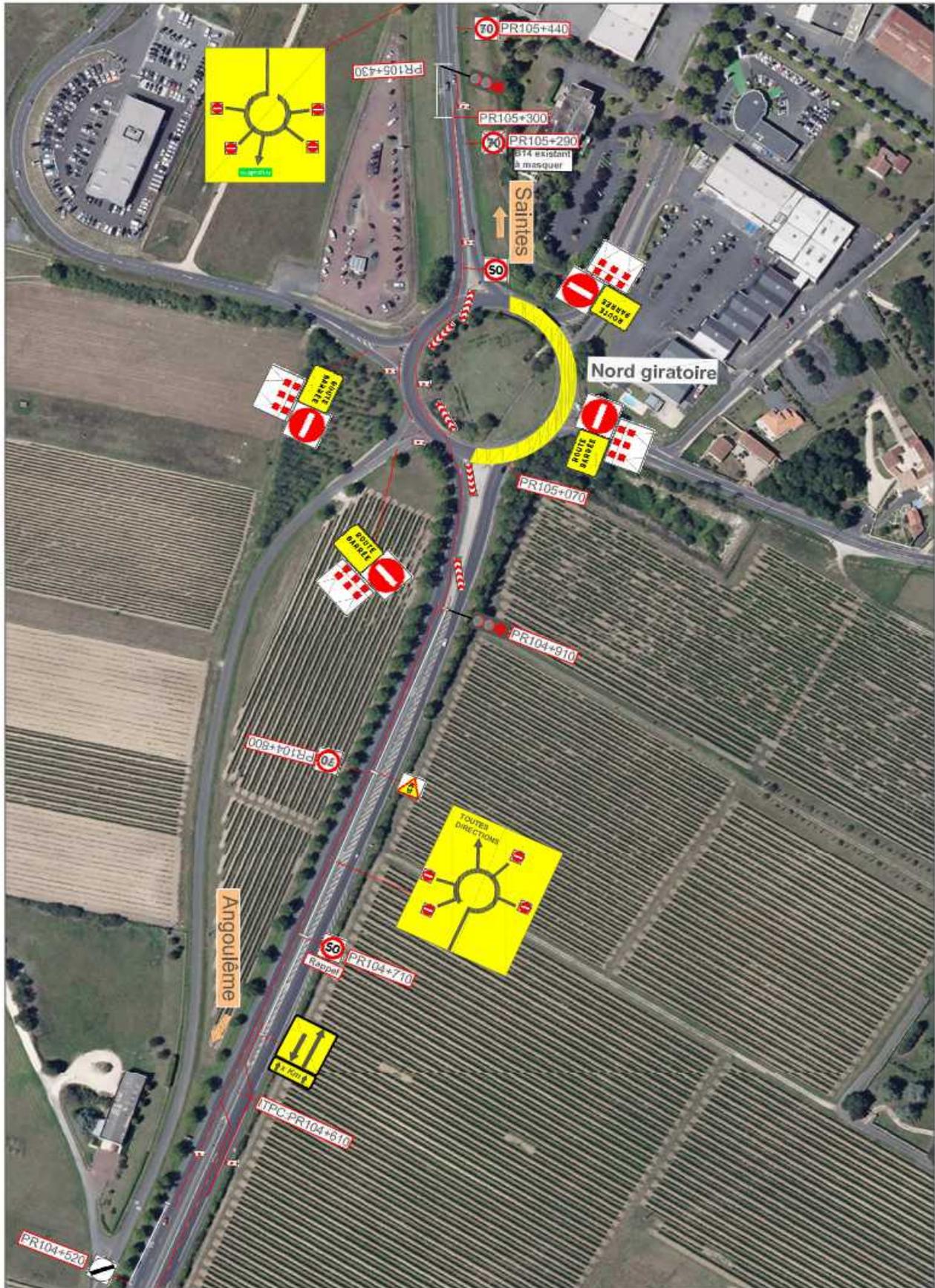
### 8.1 - Schéma de signalisation pour neutralisation de la voie de gauche de la RN141 sens Angoulême vers Saintes.



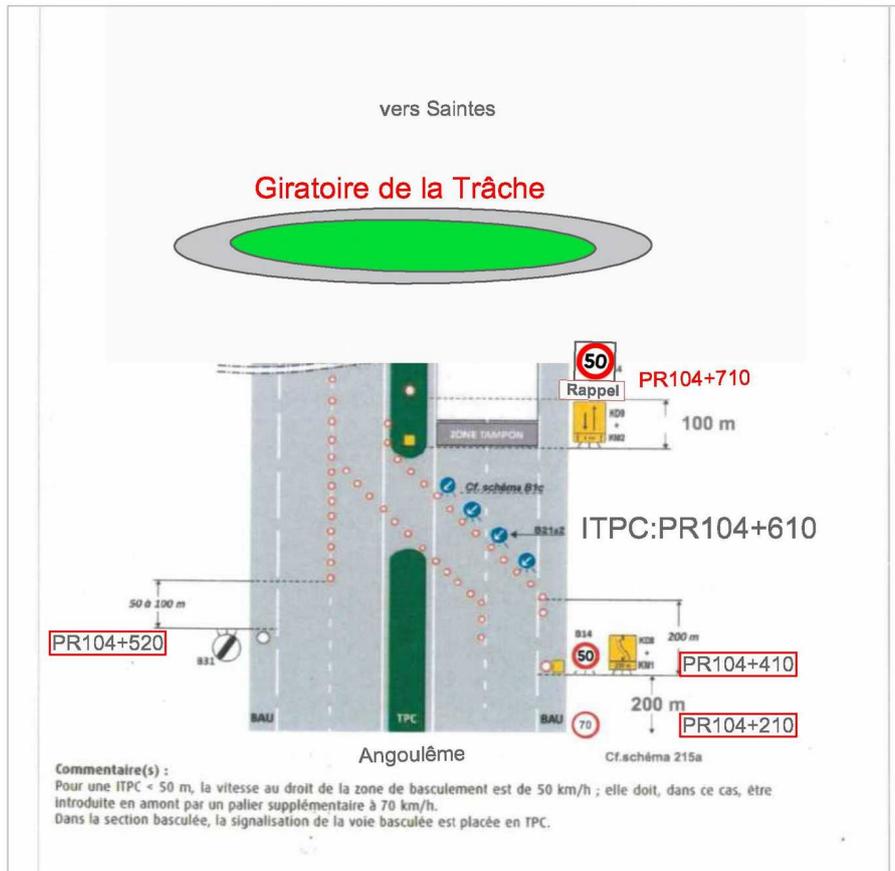
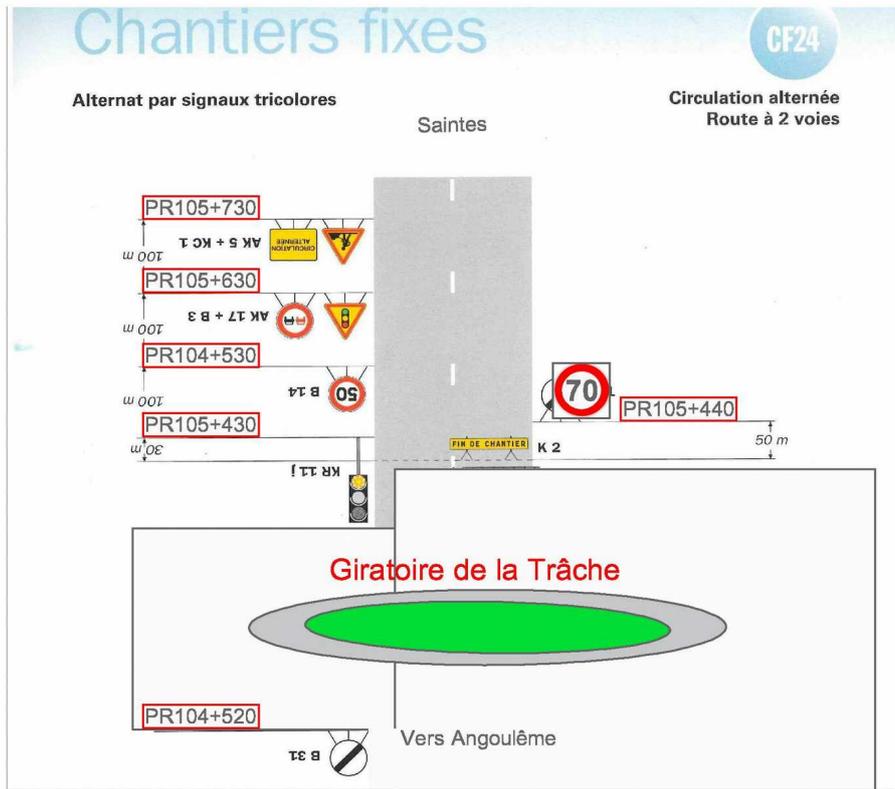
8.2 - Neutralisation de la voie de gauche de la RN141 sens Angoulême vers Saintes à l'approche du giratoire de la Trâche pour pose de balise de guidage et ouverture de l'ITPC.



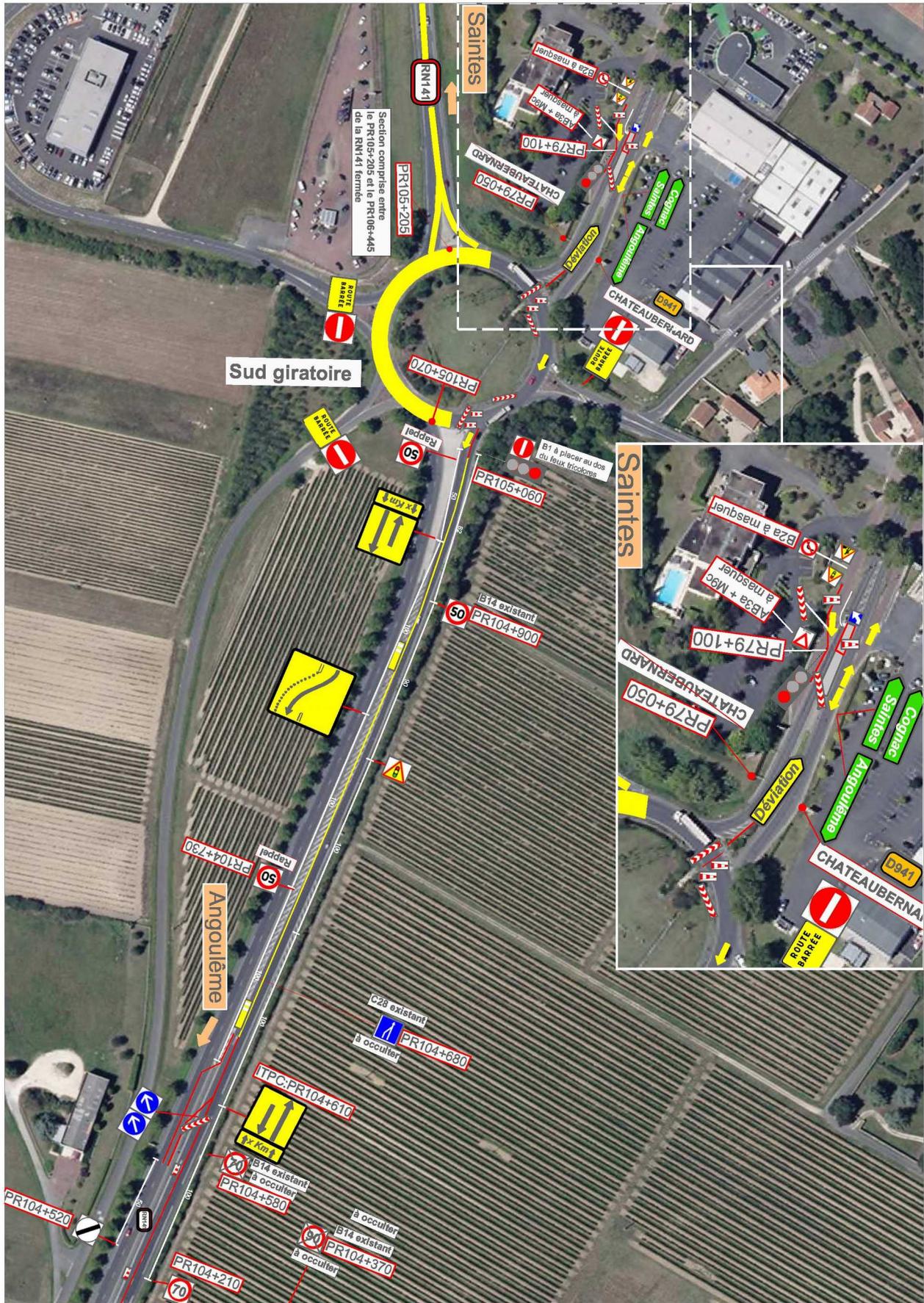
### 8.3 - Signalisation pour travaux sur la partie nord du giratoire.



8.4 - Signalisation pour travaux sur la partie nord du giratoire de la Trâche (suite).



8.5 - Signalisation pour travaux sur la partie sud du giratoire de la Trêche.



8.6 - Fermeture de la RN141 entre le PR105+205 et le PR106+445.

